

1) Quel est le fonctionnement de la PEMS ?

La PEMS (*Permanence Educative et Médicale Spécialisée*) est un établissement géré par l'association « Taatiraa Huma No Mooréa-Maiao », créée par un groupe de parents en 1994. Elle est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 14h en période scolaire à raison de 210 jours/an et accueille un maximum de 25 enfants âgés de 5 à 16 ans.

2) Quels sont les objectifs d'une unité d'enseignement ?

L'Unité d'enseignement est une classe implantée au sein de la structure. Tous ses élèves sont partie prenante des activités organisées dans le cadre du projet de la PEMS. L'unité d'enseignement accueille des élèves présentant des troubles des fonctions cognitives ou mentales, des troubles spécifiques du langage, des troubles de la personnalité, moteurs et sensoriels. Le projet pédagogique vise à favoriser une scolarisation performante de tous les élèves accueillis.

3) Comment les enfants sont-ils orientés à la PEMS ?

Un élève porteur de handicap qui ne peut pas tirer pleinement profit d'une scolarisation en milieu ordinaire peut être orienté par la C.T.E.S. (*Commission Technique d'Education Spécialisée*) à la PEMS. Il sera scolarisé en unité d'enseignement.

4) Qui travaille dans l'unité d'enseignement ?

Un enseignant spécialisé (option D) travaille en équipe pluridisciplinaire pour assurer la réussite de la scolarisation des élèves qui lui sont

confiés. Selon les besoins des élèves un personnel de la structure (*éducateur*) peut également intervenir dans la classe.

5) Quels sont les partenaires de la PEMS ?

Le psychologue, l'orthophoniste, la psychomotricienne, l'infirmière, l'enseignante référente référente du suivi de scolarisation, les services sociaux, le pédopsychiatre, l'enseignant d'accueil (temps d'intégration en milieu ordinaire) et la famille...

6) Quels sont les textes régissant la PEMS et l'UE ?

La loi du 11 février 2005 et l'arrêté du 2 avril 2009 précisent les modalités d'organisation des unités d'enseignement dans les établissements médico-sociaux. Les éléments de réponse donnés dans cette plaquette en sont issus.



L'unité d'enseignement fait partie intégrante de la PEMS !

7) Quel est le rôle de l'enseignant en unité d'enseignement ?

Il élabore et met en œuvre le projet pédagogique de la classe. Il définit les projets individualisés des élèves en lien avec le projet de la PEMS. Sa mission est de proposer des situations d'apprentissage qui répondent aux besoins éducatifs particuliers des élèves. Cet enseignement adapté peut conduire les élèves de l'unité d'enseignement à être intégré partiellement en classe ordinaire.

8) Quel est le rôle de la famille ?

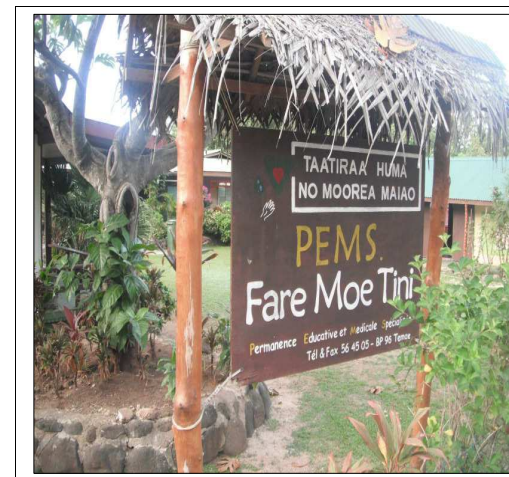
La famille est l'interlocutrice privilégiée pour décider de l'avenir de son enfant. La famille construit son projet de vie en participant aux réunions de synthèse au travers notamment de la rédaction du PPS (Projet Personnalisé de scolarisation) ou PPF (Projet Personnalisé de Formation). Elle peut à tout moment demander une réactualisation de la situation de son enfant.

9) Quelle orientation après la PEMS ?

Après sa scolarisation à la PEMS, l'élève peut être orienté au Fare Arii (centre d'accueil des adultes handicapés de Moorea) à Afareaitu et en SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) à Pao Pao...



La PEMS en 9 questions



La PEMS « Fare Moe Tini » (Maison d'un rêve réalisé)

Association **Taatiraa huma no Moorea Maiao**
 PK 13 (côté mer) - BP 30 96 Temae
 98 728 Maatea - Moorea
 Tél./fax : 56 45 05

Présidente : Mme Malvina MARAMA

Directeur : Mr Thierry LECLERE